

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 27 janvier 2015 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, Danielle Laramée, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, MM. Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Danielle Boissonneault, Diane Cyr, Corinne Payne et M. Yanik Morin, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Georges Brissette, dir. gén. adj., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin. et Mme Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CC-150127-4207

Il est proposé par Mme Danielle Boissonneault

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2014.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Laurier Archambault, parent de l'école Cœur à cœur, l'Alternative, dépose un troisième document en appui à ses nouveaux arguments relatifs aux effets des ondes électromagnétiques des routeurs sur la santé. Ce nouveau document a été produit pour faire suite au rapport du protecteur de l'élève, lequel sera analysé par le conseil des commissaires lors de la présente séance.

Monsieur Jean-François Charland, membre d'un comité formé de parents et d'enseignants qui se mobilisent pour ouvrir une nouvelle école alternative dans l'ouest du territoire de la CSSMI, interpelle le conseil des commissaires afin de les informer des démarches entreprises pour mesurer l'intérêt et la pertinence d'un tel projet.

Madame Joëlle Breault, membre du comité formé de parents et d'enseignants qui se mobilisent pour ouvrir une nouvelle école alternative dans l'ouest du territoire de la CSSMI, complète la présentation en faisant référence aux listes d'attente pour l'inscription à l'école Cœur à cœur, l'Alternative. Mme Breault fait état de diverses démarches déjà mises en place pour faire connaître les travaux de réflexion du comité.

À la demande de la présidente, M. Jean-François Lachance, directeur général, invite ces deux parents à entrer en contact avec la direction du Service de l'organisation scolaire afin de discuter de cette possibilité.

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CC-150127-4208

Mme Sandra East, commissaire, demande d'inscrire le sujet « Motion de félicitations – École secondaire d'Oka » au point 11.1. *Varia* de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
- 5. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 5.1 Budget révisé 2014-2015 – Adoption;
 - 5.2 Amendement à la Politique RF-05 – *Règles de remboursement des dépenses de fonction* – Adoption pour consultation;
 - 5.3 Nomination du vérificateur externe pour 2014-2015 – Adoption;
 - 5.4 Modifications au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) – Adoption;
 - 5.5 Téléphonie cellulaire – Renouvellement de l'adhésion au contrat du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) – Adoption;
 - 5.6 *Règlement sur la participation à distance* (SIP-27) - Avis de modification – Adoption;
 - 5.7 Formation d'un comité de sélection pour la nomination du commissaire à l'éthique – Adoption;
 - 5.8 Détermination de la rémunération du commissaire à l'éthique – Adoption;
- 6. Location de minifourgonnettes au Centre de gestion de l'équipement roulant du gouvernement du Québec (CGER) – Adoption;
- 7. Modification au répertoire de services professionnels en architecture, en ingénierie spécialités en structure et civil, ainsi qu'en ingénierie spécialité géotechnique 2013-2016 – Adoption;
- 8. Avis et recommandations du protecteur de l'élève – Adoption; (*huis clos*)
- 9.1. Projet de compte rendu de la commission d'étude éducative du 2 décembre 2014;
- 9.2. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 16 décembre 2014;
- 9.3. Projet de compte rendu du comité consultatif de transport du 3 décembre 2014;
- 10.2.1. Rapport du comité de parents du 8 janvier 2015;
- 10.4.1. Nouveaux établissements;
- 11. *Varia* :
 - 11.1. Motion de félicitations – École secondaire d'Oka;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

BUDGET RÉVISÉ 2014-2015

Résolution n° CC-150127-4209

ATTENDU la révision financière des secteurs d'activité de la Commission scolaire pour l'année scolaire 2014-2015;

ATTENDU les orientations budgétaires de la Commission scolaire;

ATTENDU que ce budget révisé prévoit un déficit d'exercice de 3,7 M\$, soit le montant maximum de l'appropriation du surplus accumulé du 30 juin 2013, autorisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

D'ADOPTER « Le Budget révisé 2014-2015 » qui fixe l'excédent des dépenses sur les revenus à 3 670 837 \$ pour l'année scolaire 2014-2015;

DE PROCÉDER au retour immédiat et à 100 % de la rétention *a priori* prélevée à même les enveloppes budgétaires de ses établissements pour 2014-2015;

DE VERSER le document « Le Budget révisé 2014-2015 » au répertoire des présentes sous la cote 781.

Adopté

AMENDEMENT À LA POLITIQUE RF-05 – « RÈGLES DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE FONCTION »

Résolution n° CC-150127-4210

ATTENDU la Politique « RF-05 – Règles de remboursement des dépenses de fonction »;

ATTENDU la nécessité de clarifier la notion de kilométrages admissibles aux remboursements;

ATTENDU le renouvellement prochain des conventions collectives actuellement en vigueur;

ATTENDU que la politique amendée prendra effet lors de la signature des prochaines conventions collectives, ou se qui en tiendra lieu;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE SOUMETTRE en consultation auprès des syndicats et associations d'employés le projet suivant : Projet d'amendement à la Politique « RF-05 – Règles de remboursement des dépenses de fonction » 2014-2015;

DE FIXER le retour de la consultation au 26 février 2015;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 782.

Adopté

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR 2014-2015

Résolution n° CC-150127-4211

ATTENDU l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la nomination annuelle d'un vérificateur externe;

ATTENDU l'appel d'offres public # 190AO-971 effectué en 2011-2012;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE RETENIR Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2014-2015;

DE FIXER les honoraires relatifs à ce mandat conformément à l'appel d'offres triennal # 190AO-971.

Adopté

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS (SIP-08)

Résolution n° CC-150127-4212

ATTENDU la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (L.Q., 2014, c. 17);

ATTENDU que l'article 16 de cette loi prévoit que le conseil des commissaires doit autoriser tout contrat de services, mais qu'il peut déléguer ce pouvoir;

ATTENDU que l'article 16 de cette loi permet au conseil des commissaires de déléguer ce pouvoir à toute personne lorsqu'il s'agit de conclure un contrat de services avec une personne physique comportant une dépense inférieure à 10 000 \$ et, dans les autres cas, une dépense inférieure à 25 000 \$;

ATTENDU que l'article 16 de cette loi permet au conseil des commissaires de déléguer ce pouvoir au comité exécutif ou au directeur général lorsqu'il s'agit de conclure un contrat de services avec une personne physique comportant une dépense supérieure à 10 000 \$ et, dans les autres cas, une dépense supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire afin de se conformer à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (L.Q., 2014, c. 17);

ATTENDU l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*, lequel prévoit qu'un règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption ou à toute date ultérieure;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER les délégations de pouvoirs suivantes :

- de déléguer au gestionnaire responsable le pouvoir de conclure un contrat de services « avec une personne physique comportant une dépense inférieure à 10 000 \$ et, dans les autres cas, une dépense inférieure à 25 000 \$ ».
- de déléguer au directeur général le pouvoir de conclure un contrat de services avec une personne physique comportant une dépense supérieure à 10 000 \$ et inférieure à 100 000 \$ et, dans les autres cas, une dépense supérieure à 25 000 \$ et inférieure à 100 000 \$.

DE MODIFIER en conséquence les pouvoirs délégués du gestionnaire responsable, du directeur général adjoint et du directeur général au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08);

DE PRÉVOIR l'entrée en vigueur des modifications à la date de publication de l'avis public;

DE VERSER le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) au répertoire des présentes sous la cote 783.

Adopté

TÉLÉPHONIE CELLULAIRE – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU CONTRAT DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)

Résolution n° CC-150127-4213

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) a adhéré à l'appel d'offres public # 999104494 du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (rés. n° CC-140128-4019);

ATTENDU que la fin prévue du contrat actuel est le 30 avril 2017;

ATTENDU que le CSPQ collecte actuellement les mandats en vue d'un appel d'offres public téléphonie cellulaire, incluant une adhésion différée;

ATTENDU l'article 7.3.4 de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) de la CSSMI;

ATTENDU les besoins en téléphonie cellulaire de la CSSMI;

ATTENDU que le montant total des biens et services est supérieur à 100 000 \$;

ATTENDU le respect de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) de la CSSMI;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Danielle Boissonneault

D'ADHÉRER à l'appel d'offres de téléphonie cellulaire, catégorie « Achat regroupé », du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

DE SIGNIFIER au CSPQ l'intention de la CSSMI de s'engager, au plus tard, à partir du 1^{er} mai 2017;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER tout document pertinent au répertoire des présentes sous la cote 784.

Adopté

RÈGLEMENT SUR LA PARTICIPATION À DISTANCE (SIP-27) – AVIS DE MODIFICATION

Résolution n^o CC-150127-4214

ATTENDU qu'en vertu de l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires peut, par règlement, adopter un règlement sur la participation à distance;

ATTENDU le *Règlement sur la participation à distance* (SIP-27) du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU qu'il y a lieu d'y apporter des modifications;

ATTENDU que les articles 392 et 394 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient qu'un avis public d'au moins 30 jours doit être donné avant l'adoption d'un règlement;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER le projet de modification du *Règlement sur la participation à distance* (SIP-27);

DE DONNER avis public d'au moins 30 jours de l'adoption du *Règlement sur la participation à distance* (SIP-27), lequel avis devra comprendre :

- la date de l'adoption du règlement;
- l'endroit où le règlement pourra être consulté;

DE TRANSMETTRE une copie du projet de modification du *Règlement sur la participation à distance* (SIP-27) aux conseils d'établissement de la Commission scolaire, ainsi qu'au comité de parents;

DE PRÉVOIR que le conseil des commissaires adoptera le *Règlement sur la participation à distance* (SIP-27) à sa séance du 28 avril 2015;

DE VERSER le projet de modification du *Règlement sur la participation à distance* (SIP-27) au répertoire des présentes sous la cote 785.

Adopté

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA NOMINATION DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE

Résolution n^o CC-150127-4215

ATTENDU les articles 175.1 et 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;

ATTENDU le Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14) de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU que suivant l'article 4.7 du Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14), le commissaire à l'éthique est nommé pour la durée du mandat du conseil des commissaires, demeurant toutefois en fonction jusqu'à la nomination du nouveau commissaire à l'éthique par un nouveau conseil des commissaires élu conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU la formation d'un nouveau conseil des commissaires à la suite des élections scolaires du 2 novembre 2014;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amorcer le processus menant à la nomination d'un nouveau commissaire à l'éthique et de son substitut;

ATTENDU que la commission d'étude administrative exerce le mandat du comité de gouvernance et d'éthique prévu à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (rés. n° CC-141111-4165);

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE FORMER un comité de sélection pour la nomination du commissaire à l'éthique et de son substitut;

DE DÉSIGNER les personnes suivantes afin de former le comité de sélection pour la nomination du commissaire à l'éthique et de son substitut, à savoir :

1. Mme Paule Fortier, présidente;
2. Mme Josée Bastien, vice-présidente;
3. Mme Danielle Boissonneault, commissaire-parent;
4. M. Yanik Morin, commissaire-parent;
5. M. Jean-François Lachance, directeur général, ou le cas échéant, son représentant; et
6. M. Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général, ou, le cas échéant, son représentant, à titre de secrétaire du comité.

Adopté

DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE Résolution n° CC-150127-4216

ATTENDU les articles 175.1 et 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les dispositions de l'article 4.6 du Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14) indiquant que le conseil des commissaires fixe par résolution la rémunération attribuée au commissaire à l'éthique et à son substitut, le cas échéant;

ATTENDU la formation d'un comité de sélection pour la nomination d'un nouveau commissaire à l'éthique (rés. n° CC-150127-4215);

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir la rémunération du commissaire à l'éthique;

ATTENDU que la commission d'étude administrative exerce le mandat du comité de gouvernance et d'éthique prévu à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (rés. n° CC-141111-4165);

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ÉTABLIR comme suit la rémunération du commissaire à l'éthique chargé de traiter les plaintes formulées contre un commissaire pour un manquement au Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14), à savoir :

- analyse de la recevabilité de la plainte : 300 \$;
- audition, analyse de la preuve, rencontre des témoins : 450 \$ par demi-journée pour un maximum de 2 journées;
- rédaction de la décision : une journée à 900 \$;
- droit au remboursement des dépenses selon la politique en vigueur;
- montant forfaitaire annuel de 500 \$ pour disponibilité;

DE PRÉVOIR, dans les cas exceptionnels et sur approbation du secrétaire général, qu'une somme forfaitaire supplémentaire pourrait être versée au commissaire à l'éthique à raison de 450 \$ par demi-journée;

DE RESCINDER les résolutions n° CC-080219-2839 et n° CC-080625-2925 à toutes fins que de droit.

Adopté

LOCATION DE MINIFOURGONNETTES AU CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (CGER)

Résolution n° CC-150127-4217

ATTENDU le besoin de la Direction du service des ressources matérielles d'acquérir cinq minifourgonnettes;

ATTENDU l'offre du Centre de gestion de l'équipement roulant du gouvernement du Québec de louer à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles cinq minifourgonnettes;

ATTENDU que le coût de location des minifourgonnettes est estimé à 262 500 \$ pour six ans;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'AUTORISER le Centre de gestion de l'équipement roulant du gouvernement du Québec à procéder à un appel d'offres pour acquérir cinq minifourgonnettes pour une location à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

DE LOUER cinq minifourgonnettes au Centre de gestion de l'équipement roulant du gouvernement du Québec pour une durée de six ans à un coût total estimé à 262 500 \$;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 786.

Adopté

MODIFICATION AU RÉPERTOIRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, EN INGÉNIERIE SPÉCIALITÉS EN STRUCTURE ET CIVIL, AINSI QU'EN INGÉNIERIE SPÉCIALITÉ GÉOTECHNIQUE 2013-2016

Résolution n° CC-150127-4218

ATTENDU la création du répertoire de professionnels à la suite d'un appel d'offres public de qualification de prestataires de services régionalisés en architecture, en ingénierie spécialités mécanique et électrique, en ingénierie spécialités structure et civil, et en ingénierie spécialité géotechnique 2013-2016 (rés. n° CC-130827-3954);

ATTENDU l'ajout de la firme Dessau inc. au répertoire d'ingénierie mécanique et électrique et au répertoire d'ingénierie structure et civil (rés. n° CC-140826-4126);

ATTENDU l'acquisition de la firme Dessau inc. par Stantec inc.;

ATTENDU que Stantec inc. respectera ses obligations découlant de sa qualification au répertoire de professionnels;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE CONSENTIR à la cession de l'ensemble des droits, titres, intérêts et obligations de Dessau inc. à Stantec inc.;

DE MODIFIER le répertoire de services professionnels 2013-2016 en ingénierie spécialités mécanique et électrique et en ingénierie spécialités structure et civil pour y remplacer le nom de Dessau inc. par celui de Stantec inc.;

DE RESCINDER en partie les résolutions n° CC-130827-3954 et n° CC-140826-4126;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 787.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA

Résolution n° CC-150127-4219

ATTENDU la remise des diplômes aux finissants 2013-2014 du Programme d'Éducation Internationale (PEI) de l'école secondaire d'Oka qui a eu lieu le jeudi 22 janvier 2015;

ATTENDU que près de soixante-dix finissants ont été reconnus;

ATTENDU que cette soirée haute en couleur s'est déroulée sous le thème des films d'Hollywood;

ATTENDU le scénario de présentation qui prévoyait une courte prise de parole de chacun des finissants;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADRESSER des félicitations et des remerciements à la direction de l'école secondaire d'Oka ainsi qu'à tout le personnel et les élèves impliqués pour la réussite de cette soirée;

D'ADRESSER des félicitations à tous les élèves finissants.

Adopté

HUIS CLOS

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Résolution n° CC-150127-4220

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 30.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-150127-4221

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 20.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Résolution n° CC-150127-4222

ATTENDU le Règlement sur la procédure de traitement des plaintes (SIP-25) de la Commission scolaire;

ATTENDU la plainte de (nom) adressée au protecteur de l'élève (plainte n° PÉ-1415-01);

ATTENDU le respect de la procédure prévue audit Règlement;

ATTENDU l'avis du protecteur de l'élève;

Il est proposé par Mme Danielle Boissonneault

DE RECEVOIR l'avis et le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire concernant les bornes sans fil à l'école Cœur à cœur, l'Alternative;

DE PRENDRE ACTE que le rapport du protecteur de l'élève stipule notamment que :

- l'utilisation des bornes sans fil à l'école Cœur à cœur, l'Alternative est un besoin réel;
- l'utilisation des bornes sans fil à l'école Cœur à cœur, l'Alternative ne constitue pas un risque pour la santé des élèves et des employés;
- la Commission scolaire est dans son droit d'établir des normes relativement au matériel informatique afin d'assurer un fonctionnement efficient, efficace et sécuritaire du réseau informatique pour l'ensemble de ses installations.

DE VERSER l'avis et le rapport du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 788.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-150127-4223

Il est proposé par Mme Corinne Payne

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 21 h 25.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général